

LE DOSSIER

Un dossier de pré-inscription est à retirer auprès du secrétariat de l'Ecole aussitôt après la réussite à l'examen d'entrée.

Le fait d'avoir une activité extérieure (emploi, enseignement dispensé ou suivi) est à préciser lors du retrait du dossier. Un cumul Ecole/Activité extérieure est envisageable **s'il est compatible** avec l'assiduité requise et le bon fonctionnement de l'Ecole. Il convient alors d'aménager l'emploi du temps extérieur **en fonction de celui de l'Ecole.**

A défaut, la candidature à l'Ecole des Avocats ne pourra pas être retenue.

*** Les docteurs en Droit, doctorants et étudiants des autres I.E.J que ceux d'Amiens Lille et Rouen :**

Compte tenu des possibilités d'accueil limitées de l'Ecole des Avocats, les docteurs en Droit, et étudiants des autres I.E.J que ceux d'Amiens, Lille et Rouen désirant suivre la formation sont inscrits sur liste d'attente ; la priorité étant donnée aux étudiants ayant passé l'examen d'entrée dans les régions de Picardie, Nord/Pas-de-Calais et Haute Normandie.

En fonction des capacités d'accueil restantes, nécessairement limitées, nous accueillons dans la limite des places disponibles les personnes placées sur liste d'attente. L'inscription sur cette liste prend date au jour de la réception de la demande.

Les documents à joindre :

- 1) La fiche d'inscription : renseignements personnels et universitaires, des matières choisies; L'engagement manuscrit du respect du règlement intérieur du C.FPA. Nord-Ouest ; La fiche de présentation pédagogique ;
- 2) Chèque d'inscription de 1 600 €
- 3) Un extrait de casier judiciaire B3 :

COURRIER

République Française
Ministère de la Justice
Direction des Affaires Criminelles
et des Grâces
Casier Judiciaire National
44079 NANTES CEDEX 1
*joindre une enveloppe timbrée
pour la réponse*

@ INTERNET

<http://www.cjn.justice.gouv.fr/b3/eje20>

- 4) 3 photos d'identité ;
- 5) La photocopie de la Carte d'Identité Nationale ;
- 6) La photocopie du diplôme de l'examen d'entrée ;
* pour les docteurs en Droit : la photocopie du diplôme ou attestation du doctorat
- 7) La photocopie diplôme du Master 1 (ou celui de la maîtrise) ;
- 8) 2 curriculum vitae avec une photo ;
- 9) Pour les docteurs en Droit : un exemplaire de la thèse ;
- 10) Pour les personnes ayant une activité extérieure (emploi, enseignement dispensé ou suivi) : demande écrite d'autorisation de cumul en justifiant la **compatibilité** de l'activité avec l'emploi du temps de l'Ecole des Avocats ;
- 11) Pour les personnes bénéficiant d'un Plan d'Aide à l'Emploi (P.A.R.E) ou d'un Congé Individuel Formation : les imprimés administratifs à retourner aux divers organismes sociaux après avoir été visés par l'Administration de l'Ecole ;
- 12) La fiche « Logement », réservée aux Elèves issus des I.E.J d'Amiens ou Rouen ;
- 13) La fiche « Binôme » ;
- 14) Le Questionnaire « P.P.I. ».
- 15) Le justificatif du Contrat Responsabilité Civile

Inscription à titre provisoire

L'inscription définitive sera conditionnée par le résultat à d'autres concours ou examens (exemple : admission à l'ENM sur concours ou par admission parallèle) ou par admission dans une autre école d'avocats.
Joindre en plus au dossier : un chèque de 100 euros non remboursables (sauf si intégration ultérieure définitive à l'école de Lille).